



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0031**

commune (s) :

objet : Collèges - Aides aux associations - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0031**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Aides aux associations - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir par le biais de subventions, un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens menées avec le concours d'associations.

Ce rapport a pour objet de soumettre, à la Commission permanente de la Métropole, des subventions au profit de 19 associations intervenant dans le champ des actions éducatives, pour un montant total de 61 050 €

I - Proposition de subventions pour des projets associatifs éducatifs à mener en 2020-2021

Les projets mis en œuvre par ces associations concernent des domaines tels que la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre le harcèlement au collège, l'éveil musical, la lutte contre les discriminations ou encore l'apprentissage des métiers manuels et l'orientation professionnelle pour l'année 2020-2021 et selon la répartition suivante :

Associations bénéficiaires	Objets éducatifs	Subvention 2019-2020 (en €)	Subvention 2020-2021 (en €)
Action Basket Citoyen (ABC)	- mobilisation d'étudiants dans les collèges autour de la citoyenneté, de l'orientation et de la prévention du décrochage scolaire - concerne 2 500 élèves, association très présente dans les REP	5 000	5 000
Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV)	- création d'Actions Démo Campus autour de la lutte contre les inégalités d'orientation - concerne 1 000 collégiens dans 20 collèges	5 000	5 000
Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA)	- organisation d'un concours sur le thème de la défense et l'illustration de la langue française - subvention récurrente	350	350
Association pour la Rencontre des Choristes et instrumentistes du Second degré (ARCIS)	- stimulation de la pratique musicale scolaire collective et/ou instrumentale - concerne 40 collèges dont 13 REP	1 500	1 500

Associations bénéficiaires	Objets éducatifs	Subvention 2019-2020 (en €)	Subvention 2020-2021 (en €)
Bel endroit pour une rencontre	- pratique d'un commentaire de match de foot radio en binôme comme support d'éducation à l'oralité et vecteur d'égalité des chances - concerne 32 collégiens en difficulté et 10 personnes en situation de handicap	1 000	1 000
Concours international de musique de chambre de Lyon (CIMCL)	- pratique de 7 disciplines qui alternent au fil des ans : trio avec piano, quatuor à cordes, quintette à vent, quintette de cuivres, duos voix et piano, violoncelle et piano, violon et piano - intervention dans 7 collèges. cofinancement avec la Direction de la culture (3 000€ pour un total de 6 000€)	3 000	3 000
Confédération Syndicale des Familles de la Métropole (CSF)	- report du forum annuel des métiers 2019 en décembre 2020 - concerne 2 000 personnes dont 800 jeunes - subvention récurrente	1 400	1 400
DECLIC (Communication non violente - CNV) et Éducation	- poursuite et pérennisation d'un dispositif expérimental de mise en place d'un climat plus serein dans 2 collèges : Pablo Picasso (Bron) et Georges Brassens (Décines Charpieu)	5 000	5 000
Filactions	- information, éducation et prévention des violences faites aux femmes - concerne environ 1 000 collégiens issus de 15 établissements		3 500
Energie jeunes	- persévérance scolaire dans 960 classes - programmes Boule d'énergie et ma réussite au collège, avec actions ciblées dans les collèges en REP - dispositif national - augmentation de la subvention motivée par l'importance de cet acteur dans la lutte contre le décrochage scolaire dans le contexte post-COVID	3 500	4 000
Entreprendre pour apprendre (EPA-AURA)	- montage de mini-entreprise EPA pour jeunes collégiens - mise en place et suivi de 18 projets mini-entreprises qui se déclinent en 3 parcours	5 000	5 000
Éveil aux métiers	- promotion des métiers de l'artisanat dans les collèges par des retraités - concerne 25 enfants	1 000	1 000
Fréquence écoles	- création d'un événement numérique annuel sur le territoire à l'automne 2020 sur un mois avec sessions collèges	3 000	3 000
Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)	- préparation et orientation des enfants avec des outils pédagogiques et des rencontres sur le terrain - concerne 100 classes dont 50 % en REP	5 000	5 000
Job In Real Life	- promotion de l'égalité des chances en constituant un réseau professionnel - concerne 1 120 collégiens essentiellement en REP - il s'agit d'une 1 ^{ère} demande de subvention	0	2 000
Lyon Echecs Passion 64	- contribution à la création d'ateliers d'échecs sur les temps périscolaires sur 3 collèges	1 500	1 500
Orfèee-Resis	- traitement des situations de harcèlement dans 2 collèges avec formation d'enseignants référents - expérimentation réussie et volonté de pérennisation à la demande des 2 collèges pilotes (Jean Monnet et Jean Charcot)	8 000	8 000
Rallye de Mathématiques de l'Académie de Lyon (RMAL)	- organisation du rallye 2020 qui concerne 18 075 élèves - subvention récurrente	800	800
Zup de Co	- soutien et aide de 1 500 collégiens issus de 14 établissements grâce à l'intervention de 150 bénévoles dans le cadre du dispositif devoirs faits	6 000	5 000
Total			61 050

II - Bilan des actions menées pour les associations subventionnées en 2019-2020

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19, certaines actions n'ont pu être menées à leur terme ou selon les conditions initialement prévues. Certains bilans ne sont donc pas complets.

1° - Association Basket Citoyen (ABC)

ABC est une association créée en 2007 dont l'objectif est l'éducation citoyenne des jeunes (en priorité des 8-14 ans), par la pratique sportive, notamment dans les quartiers politique de la ville sur les mercredis après-midi, pendant les vacances scolaires et au sein des établissements pendant les temps scolaires et périscolaires.

ABC est intervenu en 2018-2019 sur les établissements suivants :

- collège Gabriel Rosset (Lyon 7°),
- collège des Batières (Lyon 5°),
- collège du Tonkin (Villeurbanne),
- collège Alice Guy (Lyon 8°).

Depuis 2019, création de tournois inter entreprises sur le site des collèges (équipes mixtes collégiens-salariés).

En 2020, l'association est intervenue dans les collèges Henri Longchambon (Lyon 8°) et Henri Barbusse (Vaulx en Velin), dans le cadre des cités éducatives. 4 300 jeunes sont concernés par an dont 40 % de jeunes filles.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 5 000 €

2° - Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV)

L'AFEV est une association créée en aout 1991. Elle a pour but la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté.

L'AFEV a mené 5 programmes d'actions dans la Métropole dont chacun a contribué de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social dans les quartiers.

Les élèves accompagnés par l'AFEV sont en grande majorité scolarisés dans des établissements REP ou REP+.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 5 000 €

3° - Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA)

Chaque année, L'AMOPA organise des concours, attribue des bourses à des étudiants pour leurs projets d'étude et aide des étudiants dans le cadre de la francophonie.

Pour les collégiens, l'AMOPA pilote plus spécifiquement les concours plaisir d'écrire, plaisir de dire et nous l'Europe.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 350 €

4° - Association pour la rencontre des choristes et instrumentistes du second degré (ARCIS)

L'ARCIS promeut le développement du chant en milieu scolaire avec découverte de répertoires variés. Mise en place de spectacles de qualité en collaboration avec des professionnels et permettre ainsi à chaque collégien et sa famille de trouver sa place au sein d'un projet artistique et culturel.

Dix-sept collèges ont été ciblés pour 2019, en réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+ dont 13 en Métropole.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 1 500 €

5° - Association Bel endroit pour une rencontre

L'association Bel endroit pour une rencontre, par son opération raconte-moi un match, entend créer un parcours éducatif et citoyen, visant à améliorer l'aisance orale des jeunes en difficulté.

39 jeunes ont ainsi pu être accompagnés sur 4 communes de la Métropole : Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Feyzin, et 5 collèges : Les Iris, Lamartine, Alice Guy, Grignard et Frédéric Mistral.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 1 000 €

6° - Association Concours international de musique de chambre de Lyon (CIMCL)

En 2019, 5 collèges et 160 enfants de Métropole ont participé à un projet musical sur 4 mois.

En 2020, 8 collèges se sont portés volontaires :

- collège Clémenceau (Lyon 7°) : 30 élèves,
- collège Jean Moulin (Lyon 5°) : 45 élèves,
- collège Balzac (Vénissieux, REP) : 25 élèves,
- Cité Scolaire Internationale (Lyon 7°) : 30 élèves,
- collège Sainte Marie (Lyon 5°) : 30 élèves,
- collège Dargent (Lyon 3°) : 30 élèves,
- collège Rameau (Champagne) : 30 élèves,
- collège Gérard Philipe (Saint Priest) : 30 élèves.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 3 000 €

7° - Confédération Syndicale des familles de la Métropole (CSF)

La CSF 69 est une association qui a pour but la défense des intérêts et des droits des familles, dans tous les domaines de la vie quotidienne : logement, santé, éducation, loisirs, consommation, etc.

Elle organise chaque année, depuis 1986, un forum des métiers et des formations à destination des jeunes et des familles avec 40 exposants en moyenne : établissements professionnels, technologiques et d'enseignement général. Ce forum est à l'intention des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} et les aides à explorer leurs choix d'orientation. Sont ciblées en priorité les familles des quartiers populaires.

Fréquentation en hausse en 2019 et 93 % des participants affirment vouloir recommander ce forum à leur entourage. Le forum 2019 a été reporté au mois de décembre du fait de l'épidémie Covid-19.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 1 400 €

8° - Association DECLIC (Communication non violente - CNV) et éducation

L'association a pour objet de contribuer à une éducation et à un accompagnement conscient et respectueux de l'enfant dans les familles et les structures accueillantes, par la formation et l'accompagnement des adultes s'occupant de ces enfants.

Sur l'année 2019-2020 a été initié le projet Collégiens : citoyens de demain au collège Pablo Picasso de Bron (5 journées d'intervention animée par 2 personnes auprès des enseignants référents volontaires et des jeunes, afin de développer les compétences d'empathie des adultes et soutenir la mise en place d'un système de réponses aux conflits selon l'approche de la justice restauratrice).

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 5 000 €

9° - Association Filactions

Depuis 2005, Filactions lutte contre les violences faites aux femmes, notamment les violences conjugales et a développé ses actions autour de 3 axes dont le 1^{er} est la prévention auprès des jeunes dans les établissements scolaires et structures socio-éducatives.

En 2019-2020, 1 000 collégiens filles et garçons ont été sensibilisés aux violences sexistes et conjugales dans 7 villes de la Métropole et dans une quinzaine d'établissements scolaires. L'association organise également le festival Brisons le Silence avec la vocation de sensibiliser plus de 800 personnes.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 4 000 €

10° - Association Energie jeunes

Association reconnue d'utilité publique créée en 2009 et titulaire d'un agrément national, Energie jeunes développe l'autodiscipline et l'autonomie chez les collégiens, en partenariat avec les enseignants, le but principal étant de lutter contre le décrochage scolaire.

Sur les collèges, Energie jeunes est intervenue dans le cadre du programme "ma réussite au collège", qui concerne tous les niveaux (6^{ème} : devenir acteur de sa scolarité, 5^{ème} : progresser chaque jour, 4^{ème} : muscler sa volonté, 3^{ème} : préparer son avenir et 3^{ème} prépa pro et 2^{nde} professionnelles : ne pas gâcher ses chances).

En 2019-2020, 115 classes ont été concernées, tous niveaux confondus par l'action de l'association.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 2 000 €

11° - Association Entreprendre pour apprendre (EPA-AURA)

L'Association EPA a pour but de permettre aux jeunes d'âge scolaire et à des étudiants de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir-être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel.

En 2019-2020, 32 collèges de la Métropole ont suivi un projet EPA dont 6 établissements situés en REP/REP+.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 5 000 €

12° - Association Éveil aux métiers

L'Association Éveil aux métiers a pour but d'éveiller des enfants, âgés entre 10 et 15 ans, aux divers métiers du patrimoine dont le bâtiment, le métal, le bois, l'art de bouche, par des professionnels retraités, dans le cadre de la transmission du savoir-faire et d'un relationnel intergénérationnel.

Le but est de faire découvrir des métiers manuels aux enfants avant leur choix d'orientation par la participation de 8 à 10 événements.

25 enfants ont pu participer à ce projet et 10 à 15 % des enfants passant par l'association ont décidé en connaissance de cause de choisir une orientation professionnelle en fonction de leur découverte. Actuellement, il y a donc un pâtissier, 2 menuisiers et une enfant envisage de faire fleuriste.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 1 000 €

13° - Association Fréquence écoles

Fréquence écoles est une association qui pratique l'éducation aux médias, développe les compétences numériques et médiatiques de tous les publics.

Chaque année, Fréquence écoles organise, avec le concours de la Métropole, l'événement numérique Super Demain qui rassemble des intervenants, des pédagogues, des designers, des scientifiques, des développeurs et développeuses, des gamers, des militant.es, des makers. Tous acteurs des cultures numériques.

En 2019, l'événement a eu lieu à l'Hôtel de Métropole, rue du Lac et a rassemblé 4 100 personnes. Une journée est consacrée à l'accueil des collégiens et de leurs enseignants. En 2020, l'événement initialement prévu sur 3 jours à l'Hôtel de Métropole, se déroulera du 13 novembre au 13 décembre sur 12 territoires de la Métropole et 10 collèges ciblés, en raison des consignes sanitaires à respecter.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 3 000 €

14° - Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)

La FERS est une fondation reconnue d'utilité publique créée en 1990 par la Ville de Lyon et plusieurs grandes entreprises.

La FERS conçoit et développe des outils pédagogiques qui permettent de découvrir les métiers et secteurs d'activité en lien avec les programmes scolaires et contribue à déployer un parcours pédagogique "La grande enquête des métiers" qui s'adresse aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).

En 2019-2020, 25 classes ont pu participer à ce projet.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 7 000 €

15° - Job In Real Life (JobIRL)

JobIRL est une structure nationale possédant une agence locale depuis 3 ans.

Cette association a initié un groupe "SOS CV et lettres" pour aider les jeunes à s'organiser et à préparer leur candidature de stage et a lancé à partir de sa chaîne "Youtube" des émissions hebdomadaires afin de découvrir les métiers présentés par une quinzaine de professionnels.

L'objectif de JobIRL est d'être actif auprès de 1 120 élèves, essentiellement issus du réseau d'éducation prioritaire REP et REP+.

Il s'agit d'une première demande de subvention.

16° - Lyon Echecs Passion 64

L'association, très active en la personne de son représentant, monsieur Henri Creston, développe entre autres, des ateliers et des tournois d'échec dans les établissements sur les temps périscolaires.

L'année 2019 a permis la mise en place de cours et d'un atelier aux collèges Bellecombe et Vendôme (Lyon 6°). En 2020, en absorbant Lyon Chess Passion, l'association Lyon 64 Echecs prend la dénomination Lyon Echecs Passion 64.

En raison de l'épidémie Covid-19, les cours n'ont plus été assurés en présentiel mais se sont poursuivis en ligne :

- collège Vendôme : 40 élèves inscrits (sur 60 demandes),
- collège Bellecombe : 22 élèves inscrits (sur 47 demandes).

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 1 500 €

17° - Association Orfée-Résis

Pilotée par le réseau Orfée et le centre Résis, une expérimentation innovante de lutte contre le harcèlement scolaire a été initiée sur l'année 2019, dans 2 collèges de la Métropole, qui a permis de former une équipe compétente dans chaque établissement, pour traiter les situations de harcèlement entre élèves :

- collège Jean Monnet (Lyon 2°),
- collège Jean Charcot (Lyon 5°).

Cette expérimentation s'est décomposée en temps de formations (ateliers) en 3 journées de formation auprès d'équipes sont identifiées dans les 2 collèges et une journée plénière avec les principaux concernés, un temps de communication auprès des familles, des interventions auprès de classes de 6^{ème}.

Cette expérimentation a été plébiscitée par les 2 établissements qui ont émis le souhait d'une pérennisation et d'une modélisation du dispositif dans leurs établissements sur une seconde année.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 8 000 €.

18° - Association Rallye de Mathématiques de l'Académie de Lyon (RMAL)

Le RMAL a pour objet la promotion auprès d'un public en recherche d'orientation d'une image positive des mathématiques et de la démarche scientifique. Il se donne pour but d'organiser un rallye destiné aux élèves des établissements scolaires publics et privés de l'académie de Lyon dont la Métropole. Cinquante-huit classes de 3^{ème} des collèges de la Métropole ont participé au rallye le 20 février 2020.

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 800 €

19° - Association Zup de Co

L'association a permis d'aider des collégiens dans le cadre du dispositif "devoirs faits" et de soutenir 1 300 collégiens en difficultés scolaires et sociales, au sein de 14 collèges, issus majoritairement de classe de 6^{ème}, en REP et REP+.

Par ailleurs, Zup de co a facilité l'organisation de sorties en établissements supérieurs et culturels et permis la formation des étudiants et des volontaires en service civique (intranet, SPOC, échanges de pratiques et suivi quotidien).

Subvention obtenue pour les années 2019-2020 : 6 000 €

III - Modalités de versement de la subvention

Chacune des subventions étant inférieure au seuil de 23 000 €, aucune d'elle ne fera l'objet d'un conventionnement spécifique et leur versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de la subvention accordée, toutes les associations sont tenues d'adresser à la direction de l'éducation de la Métropole, un bilan pédagogique et financier précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2020, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 5 000 € au profit de l'ABC,
- 5 000 € au profit de l'AFEV,
- 350 € au profit de l'AMOPA,
- 1 500 € au profit de l'ARCIS,
- 1 000 € au profit de Bel endroit pour une rencontre,
- 3 000 € au profit du CIMCL,
- 1 400 € au profit de la CSF,
- 5 000 € au profit de DECLIC-CNV,
- 3 500 € au profit de Filactions,
- 4 000 € au profit d'Energies jeunes,
- 5 000 € au profit d'EPA-AURA,
- 1 000 € au profit de l'Eveil aux métiers de Lyon Métropole,
- 3 000 € au profit de Fréquence écoles,
- 5 000 € au profit de la FERS,
- 2 000 € au profit de Job in real life,

- 1 500 € au profit de Lyon Echecs Passion 64,
- 8 000 € au profit d'Orfèee-Résis,
- 800 € au profit du RMAL,
- 5 000 € au profit de Zup de Co.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 61 050 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P34O3308A et 0P34O3309A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.